

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 décembre 2013

Le Conseil Municipal de la Commune de Breil sur Roya s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances le 11 décembre 2013 à 17H00 sur convocation et sous la présidence de Monsieur Joseph GHILARDI Maire.

Etaient Présents : Mr Joseph GHILARDI Maire, Mr Joseph REY 1^{er} Adjoint, Mme Marie-Lou ALLAVENA, Mr Francis FRECOURT, Mr Georges POMAREDE, Mr Abdel DJEROUROU, Mme Cécile BACHET, Mr Gentil DOMESOR, Mr Michel JOUVE, Mr Paul REY, Mme Claire ROSTAGNI, Mr Henri SOFFLICH, Mme Josiane VACCARI.

Etaient absents-excusés : Mr Michel MASSEGLIA, Mme Mireille PALLANCA donne pouvoir à Mr Joseph GHILARDI, Mme Michèle ERCOLE donne pouvoir à Mr Francis FRECOURT, Mme Anne-Marie ANGELINI donne pouvoir à Mr Abdel DJEROUROU, Mr Pierre OZENDA donne pouvoir à Mr Joseph REY, Mr Alain RAVIOLA donne pouvoir à Mr Gentil DOMESOR.

Secrétaire de Séance : Mr Paul REY

Avant d'ouvrir la séance, **Monsieur le Maire** propose aux membres du Conseil que l'on rajoute à l'ordre du jour :

- Demande de versement de subvention pour ravalement de façades
- Nouvelle association « Titre provisoire », demande de soutien financier

Approuvé à l'Unanimité des membres présents

Liste des décisions valant délibérations prises par Monsieur le Maire en vertu de l'article L 2122-22 du Code des Communes.

23 octobre 2013	:	<p>Convention d'adhésion à la mission de conseil et d'assistance précontentieuse et contentieuse en ressources humaines du CDG06 Participation financière : 500,00€ pour les cinq premières heures d'intervention et 100,00€ pour chaque heure supplémentaire ; les tarifs pourront être réévalués annuellement après avoir averti la commune. Durée : Prend effet à compter du 01^{er} juillet 2013 pour une durée de 3 ans</p>
25 octobre 2013	:	<p>Convention de formation avec l'Institut de Formation Technique et de Sécurité – I.F.T.S pour 4 agents du service technique Participation financière au titre de l'action réalisée sera de 1.188,00€ selon les termes de la convention précitée. Prestation : Formation à l'utilisation en sécurité des équipements de travail mobiles automoteurs et des appareils de levage de charges ou de personnes avec préparation aux épreuves d'examen du CACES</p>
06 novembre 2013	:	<p>Convention de location d'un appartement, sis au 1^{er} étage immeuble avenue G. Clémenceau à Breil, à un agent communal. Loyer : 400,00€ toutes charges comprises Durée : Prend effet 06/11/2013 jusqu'à ce que le logement soit réaffecté à un chef de poste moyennant un préavis de 3 mois</p>

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 12 septembre 2013.

Le Procès-Verbal de la séance du 12 septembre 2013 a été **Approuvé à l'Unanimité** des membres présents.

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

1 - Décisions Modificatives Budgétaires (pièces jointes n°1)

Monsieur le Maire, présente les Décisions Modificatives Budgétaires :

- Budget Commune
- Budget Eau & Assainissement

Approuvé à l'Unanimité des membres présents

2 - Transfert de compétences à la C.A.R.F

Monsieur le Maire a lu et commenté l'ensemble de la convention de gestion provisoire sur le transfert à la C.A.R.F, assurant une continuité du service public dans le respect des règles financières d'attribution de compensation.

Il précise néanmoins, qu'une commission d'évaluation des transferts finalisera et entérinera avec précision, le montant des dépenses transférées et le calcul définitif du montant de l'attribution de compensation.

De plus, il précise que les transports scolaires organisés par les chefs d'établissements des écoles Primaire et Maternelle restent compétence de la commune avec une attribution de compensation adéquate.

Approuvé à l'Unanimité des membres présents

Monsieur le Maire, propose de désigner les délégués à la C.A.R.F, soit 1 titulaire et 1 suppléant.

Mr Joseph GHILARDI et Mr Michel JOUVE sont **à l'Unanimité** désignés comme délégué titulaire et suppléant respectif.

Monsieur Michel JOUVE Conseiller Municipal, confirme la dissolution du syndicat mixte d'élaboration du SCOT, à compter du 01^{er} janvier 2014 et le transfert de la compétence à la C.A.R.F

3 - SIVOM ROYA : Approbation des Statuts

Monsieur le Maire précise les compétences nouvelles des statuts du SIVOM ROYA, comprenant en ce qui nous concerne : le transfert de la Voirie et des opérations sous mandat.

Il confirme que les aides à domicile ont déjà été transférées au CCAS de Breil il y a 1 an et que les Brigades Vertes seront mises à disposition par la commune de Breil à 50% pour la commune de Saorge, pour exercer leurs missions habituelles.

Compte tenu de la fusion du SIVOM du Canton de Breil et du SIVOM de la Haute Roya, les délégués Titulaires et Suppléants de chaque commune sont reconduits jusqu'aux prochaines élections municipales.

Soit pour Breil : Mr J. GHILARDI, Mr J. REY Titulaires, Mme Marie-Lou ALLAVENA, Mr Michel MASSEGLIA Suppléants.

Approuvé à l'Unanimité des membres présents

4 - Opération déneigement année 2013/2014 – Demande de subvention au Conseil Général

Considérant le déneigement des voies communales de la commune rurale de Breil sur Roya ;

Considérant l'affectation et la nature des dépenses subventionnables permettant d'assurer la viabilité hivernale des voies communales.

Monsieur le Maire, demande aux membres du Conseil l'autorisation de solliciter auprès du Conseil Général une subvention à hauteur de 70% du montant H.T de la dépense totale, estimée à 10.468,08€ H.T.

Approuvé à l'Unanimité des membres présents

Monsieur Francis FRECOURT Adjoint, présente aux membres du Conseil le nouveau plan de déneigement de la commune de Breil.

Il précise qu'une information devra être diligentée afin de responsabiliser les propriétaires riverains des voies, qui sont dans l'obligation de par la loi de déneiger devant chez eux.

Approuvé à l'Unanimité des membres présents

5 - Admission en non-valeur - "Budget Eau & Assainissement"

Monsieur le Maire expose que sur proposition de Monsieur le Trésorier, il y a lieu d'admettre en non-valeur les titres concernant diverses créances sur le rôle de l'eau pour la période 2009-2010 et 2011.

Dit que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 726,09€

Approuvé à l'Unanimité des membres présents

6 - Vente à S.F.R d'une surface de 45m2 environ, détachée des parcelles cadastrées Section G - n°s 461 et 462 pour l'implantation d'une station de radiotéléphonie

Depuis le 30 avril 2010, SFR occupe un emplacement d'une surface de 20,36 m2 environ sur un terrain de la commune, parcelles cadastrées Section G – n°s 461 et 462 afin d'accueillir une station de radiotéléphonie.

Dans le cadre de sa nouvelle politique patrimoniale concernant ses installations, SFR désire se porter acquéreur de cet emplacement, dans les conditions suivantes :

-45 m2 environ, à détacher des parcelles Section G – n°s 461 et 462, au prix forfaitaire de 45.000,00€ net.

Approuvé à l'Unanimité des membres présents

7 - Constitution de servitude de passage d'une canalisation d'eau potable au Hameau de LIBRE

Monsieur Joseph REY 1^{er} Adjoint, présente aux membres du Conseil la convention de servitude de passage.

Considérant l'intérêt de passer un réseau d'eau potable Section 0 sur les parcelles sous nommées ;

Considérant l'intérêt de canaliser les eaux potables des sources Ciampi et Joncs déclarées d'utilité publique, situées en zone agricole et naturelle ;

Considérant qu'une servitude de passage de canalisation d'eau potable doit être passée avec le propriétaire Mr AGOSTO David ;

Considérant l'intérêt général de la réalisation de cet ouvrage dans cette zone.

Monsieur le Maire, sollicite auprès des membres du Conseil l'autorisation d'établir une constitution de servitude de passage sur les parcelles cadastrées Section 0 - n° 589 – 590 – 591, mises à la disposition de la commune de Breil sur Roya pour l'implantation d'une canalisation d'eau potable desservant la zone située sur la commune.

Approuvé à l'Unanimité des membres présents

8 - Immeuble GUIDI : dispositif d'alerte

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil, le dispositif de mise en place d'alerte prévu à destination des habitants, comprenant un processus d'informations basé sur un accès Internet de supervision de deux capteurs de mouvements afin de prendre instantanément, les plans de sauvegarde adaptés.

Le site à consulter est le suivant : breilsurroya.soldata.info/explorer

Identifiant : **GUIDI**

Mot de passe : **breil**

Il informe les membres, que lui-même et son 1^{er} adjoint Mr Joseph REY sont avertis automatiquement par un système d'alarme en cas de mouvement de + de 2millimètres.

Approuvé à l'Unanimité des membres présents

9 - Informations Diverses

•Demande d'échange de parcelles de Mr MOCELLINI Daniel

Après analyse des éléments juridiques de cette proposition d'échange, un avis négatif a été formulé à **l'Unanimité** par les membres du Conseil.

•Problème d'emprise foncière

Monsieur le Maire porte à l'attention des membres du Conseil, une demande récurrente de Mme Catherine GUGLIELMI, sur la jouissance d'occupation de la commune de ses parcelles privées, sis promenade Georges Clémenceau et contiguë à la rivière. Celles-ci sont utilisées comme parking public.

Elle demande qu'une participation financière lui soit allouée au titre de cette occupation privative.

Après débat, il apparaît que dans la commune il existe quelques problèmes similaires.

Monsieur le Maire propose dans le cadre d'une élaboration de décision, qu'une évaluation domaniale soit réalisée.

Approuvé à l'Unanimité des membres présents

•Règlement de l'Eau & de l'Assainissement

Mr Francis FRECOURT Adjoint, précise qu'une étude a été faite sur le règlement intérieur de l'Eau & de l'Assainissement. Ce document a été distribué à chaque Conseiller présent, afin de l'étudier pour le présenter lors du prochain Conseil Municipal.

•Versement subvention pour ravalement de façade

Monsieur Michel JOUVE Conseiller Municipal, propose aux membres du Conseil Municipal le versement de la subvention municipale pour ravalement de façades à :

- COTTA Albine 631, chemin de Veil 06540 Breil Sur Roya

Approuvé, une abstention

•Nouvelle association « Titre provisoire »

Monsieur le Maire, demande au porteur du projet, Mr Rémy MASSEGLIA de présenter aux membres du Conseil cette nouvelle association.

Titre provisoire, est une jeune association dynamique ayant pour but d'aider la création, la formation et la diffusion d'activités et projets artistiques ou culturels. Elle organise ou réalise toute activité pouvant contribuer à ce but, son siège se trouve à Breil Sur Roya.

L'association Titre provisoire, porte un nouveau projet cinématographique dont le réalisateur est Rémy MASSEGLIA – LEZ'ART Création. Le tournage se déroulera principalement à Piene-Haute, du 16 au 23 février 2014.

La réalisation et la diffusion de ce projet télévisuel, sera un moyen de faire connaître notre commune plus largement avec des retombées positives.

Monsieur le Maire propose de soutenir sur le principe ce projet, en participant d'une manière qui reste à définir (logements, repas, mise à disposition d'une salle, etc...).

Approuvé à l'Unanimité des membres présents

Le Maire,

J.GHILARDI